



PROCÈS VERBAL

Réunion du Comité Directeur Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Lège-Cap Ferret

Vendredi 9 juin 2023 à 18h30
Bureau des Associations Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

[Retour Sommaire](#)

MEMBRES PRESENTS

NOM Prénom	État
CHEMINAUD Julien	Présent
COLLEDANI Fred	Présent
DOUAY Sébastien	Présent
LENCOU Pascal	Présent
NANCEAU Mathieu	Présent
TROQUE Pascal	Présent

MEMBRES REPRESENTÉS

NOM Prénom	Représenté par NOM Prénom
CORNUAUD Nicolas	COLLEDANI Fred
MEYFRET Raphy	TROQUE Pascal
TESTARD Sam	LENCOU Pascal

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS

NOM Prénom	État
CARBONNIERE Francis	Absent excusé
CORNUAUD Nicolas	Absent excusé
MEYFRET Raphy	Absent excusé
TESTARD Sam	Absent excusé

MEMBRES ABSENTS

NOM Prénom	État
NEANT	

INVITÉS

NOM Prénom	État
CHEMITTE Elsa	Absente
DELTEIL Julien	Absent
FEKKAR Fred	Absent excusé
LATASTE Jean-Jacques	Absent
MALAUQUIN Nadia	Absente

PIECE(S) JOINTE(S)

[Retour Sommaire](#)

- Projet Associatif ;
- Organigramme Club ;
- Certification QualiAnor ;
- Caractéristiques MIG SNU Ecole Estivale ;
- Topo Baïnes Grand Public et Médias.

SOMMAIRE

MEMBRES PRESENTS	1
MEMBRES REPRESENTÉS	1
MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS	1
MEMBRES ABSENTS	1
INVITÉS	2
PIECE(S) JOINTE(S)	2
SOMMAIRE	2
PREAMBULE	2
ORDRE DU JOUR	3
COMPTE-RENDU	3
1. Délibération n°1 : Bilan comptable Exercice 2022 (clôturé), Exercice en cours (2023) et prévisions budgétaires :	3
2. Délibération n°2 : Bilan d'activité partiel 2022/2023 :	4
3. Délibération n°3 : Perspectives 2023/2024 :	7
4. Dossier n°4 : AG Elective 2023 :	12
QUESTIONS DIVERSES	13
PROCHAINES REUNIONS ET RENCONTRES	14

PREAMBULE

[Retour Sommaire](#)

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et les avoir remerciées de leur engagement renouvelé, Fred COLLEDANI ouvre la séance et fait le point des membres et invités présents, excusés ou absents et des procurations reçues. Le quorum étant atteint, le Comité Directeur peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI précise que le présent Comité Directeur a pour objet d'anticiper sur l'organisation de la saison prochaine à partir de la rentrée. Les orientations prises ce jour feront l'objet d'une délibération immédiate ou d'une délibération différée au prochain Comité Directeur avant l'Assemblée Générale. Il est précisé que la prochaine AG est importante car électorale. L'ensemble du comité Directeur sera renouvelé. L'ordre du jour prévisionnel, établi de concert avec les membres du Comité Directeur, est présenté :

1. Délibération n°1 : Bilan comptable Exercice 2022 (clôturé), Exercice en cours (2023) et prévisions budgétaires ;
2. Délibération n°2 : Bilan d'activité partiel 2022/2023 ;
3. Délibération n°3 : Perspectives 2023/2024 ;
4. Dossier n°4 : AG Elective 2023 ;
5. Questions diverses :
 - a. Certification Qualiopi ;
 - b. MIG SNU École Estivale 2024 ;
 - c. Topo Baines grand-public et médias.

COMPTE-RENDU

Délibération n°1 : Bilan comptable Exercice 2022 (clôturé), Exercice en cours (2023) et prévisions budgétaires :

[Retour Sommaire](#)

Le bilan détaillé des dépenses et recettes de l'année 2022 (Exercice budgétaire clôturé) est présenté au Comité Directeur. Le bilan, pour la structure Club, fait apparaître un **déficit de 1095,32€**.

Le bilan provisoire de l'Exercice budgétaire en cours au 9 juin 2023 est présenté. Celui-ci est, pour l'instant, équilibré.

La Section « Investissement » est, à ce jour, bénéficiaire mais des dépenses d'équipements sont à prévoir avant la fin de l'année.

S'agissant de la Section « Fonctionnement », la location du container de stockage au Centre Marin (Grizzli Marine) risque de peser lourdement sur cette section budgétaire.

Les documents présentés étant confidentiels, ces derniers ne sont pas diffusés. Le bilan 2022 sera présenté à la prochaine Assemblée Générale et communiqué aux autorités publiques qui en feront la demande.

Les investissements à prévoir, selon possibilités budgétaires, sont les suivants :

- Remorque de mise à l'eau pour le Surfboat : environ 2500€ ;
- 4 Gilets Motomarine SSAL: environ 2000,00€ ;
- 4 Casques Motomarine : environ 400,00€
- 2 barnums complémentaires 3mx3m jaune/vert non personnalisés (vestiaire, abri surfboat, ...) : environ 1000,00€ ;

- 1 Demi-bâche Barnum personnalisée : 210,00€ ;
- 2 Rescue-boards Soft 10'6 OceanPerf : 2400€ ;
- 4 Nipper-boards Rescue gonflables 8'10 Tiki Factory : 1554,00€ ;
- 4 Polos FFSS : 160,00€ ;
- 1 jeu de Lycras stagiaires personnalisés FFSS (Ecole Estivale) : environ 600,00€.

Les grosses dépenses de fonctionnement à prévoir sont les suivantes :

- Indemnisation du dispositif Prévention Noyades LCF : 8000,00€ ;
- Location container stockage Centre Marin : 3000,00€ ;

Les recettes de fonctionnement devront être en adéquation avec ces dépenses.

Le bilan comptable de l'exercice budgétaire 2022 ainsi que les prévisions budgétaires sont soumis au vote des membres du Comité Directeur. Ceux-ci sont : **APPROUVÉS A L'UNANIMITÉ**

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 9	D3 : Approuvée à l'unanimité
--------------	------------------------	----------------------------	----------------------	-------------------------------------

Délibération n°2 : Bilan d'activité partiel 2022/2023 :

[Retour Sommaire](#)

Au 30 septembre 2022 (fin de la dernière saison) le Club disposait de 132 licenciés. Au 9 juin 2023 le Club recense 108 licenciés dont 18 cadres et devrait donc maintenir ses effectifs.

Les formations et activités ci-après ont été assurées :

Secourisme :

- PSC1 : 19 (CDSG) ;
- FI PSE 1 : 15 (8 USB et 7 Club) ; ;
- FI PSE 2 : 6 (Club) ;
- FC PSE : 32 (USB, Ecole surf et Cadres Club).

BNSSA :

- FI BNSSA : 20 candidats dont 7 USB (1 abandon, 5 ajournés) ;
- FC BNSSA : 7 (1 ajourné) ;
- Examen BNSSA : 2 sessions lundi 10 avril et dimanche 4 juin 2023 Piscine Andernos.

SSAL :

- Recyclage Police Nationale mai/juin 2023 : 5 stagiaires ;
- FI SSAL + Pilotage Embarcation FFSS programmée pour septembre 2023 :

Formation Cadres FFSS :

- Néant.

Recyclage Cadres FFSS :

- FC FoPS FFSS CD 33 Villenave+Lacanau : 2 (Pascal Lencou, Seb Douay) ;
- FC FoFo FFSS Biarritz : 2 (Fred Fekkar, Fred Colledani) ;

Stage Prépa Sélections Milieu Naturel :

- 1 stage de 5 jours avec 7 stagiaires en avril 2023 ;

École de l'Océan et du Sauvetage :

- 14 inscrits dont 13 Pack 10 séances et 1 Formule complète ;
- 30 séances assurées.

Enfants Commune Lège-Cap Ferret :

- 6 enfants scolarisés en primaire sur LCF ;
- 8 mercredis après-midi sur mai et juin 2023.

Dispositif Prévention Noyades LCF :

- 16 nageurs-sauveteurs-aquatiques licenciés FFSS impliqués ;
- 18 vacations assurées pour l'avant-saison (équipe à 3) ;

École Estivale :

- xx stagiaires sur x semaines (voir bilan détaillé) ;

Prestations :

- 6 mercredis de septembre/octobre 2022 : 12 élèves La Sauque ;
- 26 mai 2023 : Grand Lebrun plage de l'Horizon : 26 mai 2023 ;
- 1^{er} juillet 2023 : Découverte Sauvetage JSP Cestas ;

Sécurités Nautiques :

- Néant ;

Manifestations :

- 4 septembre 2022 : Forum Associations LCF ;
- 3 décembre 2022 : Téléthon LCF ;
- 7 janvier 2023 : Cérémonie vœux Maire LCF ;
- 3 juin 2023 : Petit-déjeuner Maire Mimbeau ;
- 14 juillet 2023 : Cérémonies 14 Juillet Lège ;
- 15 juillet 2023 : Village Fire-Fighter Claouey ;
- 3 septembre 2023 : Forum Associations LCF ;

Réunions et tâches logistiques :

- 21 septembre 2022 : Réunion préparation Téléthon ;
- 17 octobre 2022 : Réception Surfboat Biarritz ;
- 30 septembre 2022 : CoDir ;
- 21 octobre 2022 : AG 2022 ;
- 22 octobre 2022 : Conditionnement et remisage Surfboat ;
- 25 octobre 2022 : Réunion Surfboat Club Nautique Claouey ;
- 27 octobre 2022 : Barrière caillebotis container plage de l'Horizon ;
- 27 octobre 2022 : Réunion préparation Téléthon ;
- 11 novembre 2022 : Prospection partenaires Ferret ;
- 12 novembre 2022 : Réception Nipper-boards gonflables Tiki Factory ;
- 14 novembre 2022 : RV Voiles Arès Bâche Surfboat ;
- 23 novembre 2022 : Réunion préparation Téléthon ;
- 29 novembre 2022 : Réunion EvalBox QCM BNSSA ;
- 4 janvier 2023 : Réunion Référentiel Procédures OPS FFSS ;
- 9 janvier 2023 : Réunion Prévention Noyades LCF ;
- 17 janvier 2023 : Réunion EOS CD 33 FFSS PAPS ;
- 17 janvier 2023 : Réunion CD 33 FFSS ;
- 23 janvier 2023 : Visite locaux Radio Cap Ferret ;
- 26 janvier 2023 : Remerciements Téléthon LCF ;
- 9 février 2023 : Webinaire DREETS Organismes Formation ;
- 13 mars 2023 : Réunion Prévention Noyades LCF ;
- 27 mars 2023 : RV Voiles Arès Bâche Surfboat ;
- 31 mars 2023 : Audit Certification QualiAnor Bruges ;
- 3 avril 2023 : Visio-conférence Prévention Noyades LCF ;
- 4 avril 2023 : Visio-conférence Forum SNU ;
- 11 avril 2023 : Webinaire AssoConnect Boutique en Ligne ;
- 12 avril 2023 : RV Atelier Estey Personnalisation Surfboat ;
- 14 avril 2023 : Lancement Dispositif Prévention Noyades LCF ;
- 22 avril 2023 : Forum SNU Artigues-près-Bordeaux ;
- 23 avril 2023 : Sélections Sauveteurs LCF ;
- 26 avril 2023 : Remerciements Téléthon LCF ;
- 5 mai 2023 : RV Atelier Estey Personnalisation Surfboat ;
- 8 mai 2023 : RV Centre Marin Location Container ;
- 18 mai 2023 : Interviews Médias Prévention Noyades ;

- 21 mai 2023 : RV Volontaire SNU ;
- 29 mai 2023 : Préparation poste secours SSAL Police Nationale ;
- 5 juin 2023 : Personnalisation Surfboat Atelier Estey ;
- 7 juin 2023 : Impression affiches A3 Bx ;
- 12 juin 2023 : RV Mairie Aménagements plage de l'Horizon ;
- 16 juin 2023 : RV Centre Marin Chariot Surfboat ;
- 19 juin 2023 : Récupération Surfboat Atelier Estey ;
- 5 juillet 2023 : Livrets Certification Formations 2022/2023 ;
- 5 juillet 2023 : Distribution Affiches Ecole Estivale Commerçants ;
- 6 juillet 2023 : Nettoyage/Conditionnement Matériels Container ;
- 7 juillet 2023 : Nettoyage/Conditionnement Matériels Container ;
- 11 juillet 2023 : Visite Ecole Estivale et Container Maire LCF ;
- 15 juillet 2023 : Interview France Info Baïnes ;

Le bilan d'activité ci-avant est soumis au vote des membres du Comité Directeur. Celui-ci est : **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 9	D2 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

Délibération n°3 : Perspectives 2023/2024 :

[Retour Sommaire](#)

Après concertation, il est proposé de reconduire le montant des adhésions comme suit :

- Adhésion individuelle : Tarif unique de 100,00€ permettant d'obtenir la licence FFSS, l'accès aux créneaux piscine du dimanche matin (entraînement libre) et des tarifs préférentiels sur toutes nos formations et prestations ;
- Adhésion Cadres/Dirigeants/Bénévoles : 50,00€ permettant l'accès, gratuit (cadres diplômés) ou avec tarifs préférentiels (cadres non diplômés), à toutes les activités du Club sous réserve de participation à leur encadrement.

Compte-tenu du retour d'expérience de la saison passée et en cours et des avis des formateurs concernés, les dispositions suivantes sont convenues pour 2023/2024 :

1) Formation au BNSSA :

Cette formation sera co-animée par Sam TESTARD et Nicolas CORNUAUD qui confirment leur intérêt et leur disponibilité pour la saison prochaine.
Les conditions d'indemnisation seront adaptées par le Bureau Exécutif.

Le créneau piscine du dimanche matin pourra être prolongé jusqu'à 11h00.

Dates : du 8 octobre 2023 au 31 mars 2024 – Examen le lundi 1^{er} avril (férié).

Les formules et tarifs restent inchangés :

- Coût du BNSSA seul : 360€ ;
- Coût du PSE 1 seul : 220€ ;
- Coût du PSE 2 seul : 200€ ;
- Coût de la Formation Continue PSE seule : 62€.

Voici les packages proposé :

- Package BNSSA + PSE 1 : 450€ (au lieu de 580€) ;
- Package BNSSA + PSE 1 + PSE 2 : 590€ (au lieu de 780€) ;
- Package BNSSA + FC PSE : 390€ (au lieu de 422€).

2) Formations PSE :

Les formations ci-après seront proposées dès la rentrée :

- FI PSE 1 au profit de la SNSM LCF à Lège : journées, ½ journées, soirées à concurrence de 35h00 sur le dernier trimestre 2023 – Formation encadrée par Sébastien DOUAY ;
- FI PSE 1 au profit de nos candidats BNSSA à Lège : sur 3 week-ends en janvier/Février 2024 – Encadrement à définir ;
- FI PSE 1 au profit des candidats BNSSA de Saint Bruno à Bordeaux : 5 jours sur vacances scolaires hiver 2024 ou sur des weekends de février/mars – Encadrement à définir ;
- FI PSE 2 au profit des candidats sauveteurs : 4 jours en semaine sur les vacances scolaires de printemps – Formation encadrée par Pascal LENCOU ;
- FC PSE : 3 ou 4 journées à Lège sur avril/mai 2024 ;
- FC PSE St Bruno à Bordeaux : 1 lundi d'avril 2024.

Les tarifs, hors packages BNSSA, sont les suivants :

- FI PSE 1 : 220€ ;
- FI PSE 2 : 200€ ;
- FC PSE : 62€.

Les dates de ces formations seront précisées avant la fin de l'été et figureront sur le Site Web. Les salles devront être réservées dès que possible.

3) École de l'Océan et du Sauvetage :

Cette Section sera toujours animée par Mathieu NANCEAU qui s'adjoindra les services de Boris MARTIN-LE-PLADEC afin de pouvoir travailler en binôme, de faire, chaque fois que possible, des groupes de niveau et de ne pas compromettre la sécurité des participants.

Comme la saison passée, les entraînements auront lieu au Grand Crohot tous les week-ends (+ jours fériés ?) de mi-septembre à début juin (35/37 créneaux possibles) aux mêmes conditions tarifaires :

- Formule complète (30 à 35 entraînements proposés) : 300,00€ incluant la licence/assurance FFSS et l'accès à la piscine d'Andernos le dimanche matin (soit 10€/séance maxi) ;
- Formule dégressive :
 - A partir de début janvier : 260€ (20 à 22 entraînements proposés soit 13€/séance maxi) ;
 - Début février : 210€ (16 à 18 entraînements proposés soit 12 à 13€/séance) ;
 - Début mars : 160€ (12 à 14 entraînements proposés soit 12 à 13€/séance) ;
 - A partir de début avril : 120€ (8 à 10 entraînements proposés soit 12 à 15€/séance).
- Pack 10 entraînements : 130€ les 10 entraînements (+ 20,00€ au 1er pack pour licence/assurance FFSS) - Les Packs 10 non consommés peuvent être prorogés après l'été jusqu'au 30 septembre.

4) Section Enfants de la Commune de Lège-Cap Ferret :

La Section a fonctionné, comme prévu, les mercredis de mai et juin avec 6 jeunes scolarisés dans les écoles primaires de Lège-Cap Ferret. Julien CHEMINAUD assure l'animation de cette Section.

Julien propose, selon ses possibilités, d'étendre le fonctionnement de cette Section à l'année avec des activités en piscine le dimanche matin de 9h30 à 11h00, des activités de Secourisme en salle et des activités de Sauvetage Côtier en milieu naturel sur le Bassin les mercredis ou en week-end selon les disponibilités de Julien.

Le minibus de la commune (9 places), dont nous avons bénéficié cette année, ne serait disponible que les mercredis (à confirmer). Pour le créneau piscine, le minibus n'est pas utile car le rendez-vous peut être donné directement sur place.

La salle du Bureau des Associations nous était allouée les mercredis après-midi pour le Secourisme mais cette activité peut également être réalisée à l'étage de la piscine les week-ends et à tous moments.

En fonction des propositions de Julien, des tarifs et des limitations d'effectifs seront définies.

Réflexions propositions de dernière minute :

Julien propose de s'occuper de cette Section le **dimanche matin sur le créneau 10h-12h de septembre à juin hors vacances scolaires** sur la catégorie d'âge **8 à 12 ans** avec des activités de **piscine et/ou de Secourisme** à la piscine d'Andernos et des activités de **milieu naturel sur le Bassin** lorsque les conditions météo et de marées le permettent.

Le rendez-vous sera fixé soit à la piscine d'Andernos soit sur le site d'entraînement milieu naturel. Les enfants seront acheminés par les parents et la gestion du groupe et des rendez-vous se feront via un groupe Whatsapp.

Le tarif, à l'année, serait de **180 à 200€** (+ 20€ de licence FFSS) sachant que Julien ne souhaite pas être indemnisé. En revanche, l'inscription pour ses enfants prise en charge (hors licence) et il continuera de bénéficier de financements pour ses formations au profit du Club (BNSSA, PSE 1, PSE, 2, FPS, ...).

Le pré requis minimum pour intégrer la Section est **l'attestation de « Savoir Nager »** délivrée en milieu scolaire au CM1, CM2 et Sixième.

N'étant plus dépendant du minibus de la Mairie, l'effectif n'est limité que par le nombre de formateurs :

- En piscine : 1 formateur pour 16 pratiquants titulaires de l'attestation « Savoir Nager » ;
- En milieu naturel : 1 formateur pour 8 pratiquants simultanément en eau profonde (si le formateur est seul avec un nombre de pratiquants supérieur à 8 en eau profonde, il organise des relais).

Au niveau matériel, la Section bénéficiera, au minimum, des nipper-boards gonflables et mousse du Club, de bouées-tube, des mannequins de Secourisme Ambuman-School et, pour le milieu naturel, des lycras et bonnets du Club.

La Section étant ouverte à tous les jeunes du Nord-Bassin, il conviendrait de lui trouver un nom (court). Exemple : Section « Jeunes Sauveteurs LCF » ...

Ces réflexions doivent encore être affinées pour être adoptées et mises en ligne avant la rentrée. Les cadres et formateurs intéressés peuvent se manifester auprès de Julien ou de Fred.

5) Formations SSAL :

Une formation SSA Littoral avec Pilotage embarcation est organisée du mercredi 13 au dimanche 17 septembre 2023. Le soutien logistique et matériel de la municipalité de Lège-Cap Ferret est accordé.

6) Ecole Estivale :

L'Ecole Estivale fonctionnera du 8 juillet au 25 août avec Fred et Alexis en encadrement permanent. Pour la première année, le Club fait appel à un volontaire du SNU pour participer bénévolement aux activités de l'Ecole (tâches techniques et logistiques) dans le cadre de sa Mission d'Intérêt Général.

Cela a pu être mis en œuvre grâce à l'obtention d'un emplacement de camping aux Sables d'Or pour 300€/mois.

Un bilan sera fait après la saison.

7) Dispositif Prévention Noyades LCF :

Le dispositif d'avant saison 2023 a parfaitement fonctionné grâce à l'engagement de Mathieu. Un bilan sera fait après la saison avec la Mairie dans la perspective d'un renouvellement en 2024.

8) Stage Milieu Naturel :

Le stage de préparation aux sélections des sauveteurs en milieu naturel devrait être reconduit pendant les vacances de printemps selon les dates des sélections et sous réserve d'un encadrement disponible pendant toute la durée du stage.

9) Séquences pédagogiques scolaires :

Cette prestation est arrêtée faute d'encadrement disponible les mercredis après-midi.

10) Rappel : séances d'essai BNSSA et École de l'Océan :

Certains candidats potentiellement intéressés par ces activités souhaitent effectuer des séances d'essai pour le BNSSA ou pour l'École de l'Océan. Après discussion et pour des raisons de couverture en cas d'accident, il est convenu d'encadrer cette possibilité de manière rationnelle et de donner accès à une séance d'essai sous conditions préalables :

- Transmission de la fiche d'inscription en bonne et due forme ;
- Virement bancaire préalable d'un montant de 20€ à valoir sur l'inscription définitive et non remboursable ;
- Détention effective de la licence/assurance FFSS en cours de validité.

A défaut, les candidats potentiels peuvent toujours assister aux séances en observateurs à l'exclusion de toute pratique.

11) Formation de Formateur Premiers Secours :

Le CD33 FFSS devrait proposer une formation de Formateur Premiers Secours sur plusieurs week-end d'octobre et novembre 2023. Les cadres du Club intéressés peuvent postuler. Le Club participera au financement partiel de la formation a posteriori sous réserve d'un encadrement effectif à la demande du Club (recyclage et/ou formation PSE). Le Bureau Exécutif déterminera les conditions précises de financement.

12) Section Surfboat et Surfski :

Le Club dispose de 2 Surfskis remisés dans les containers de stockage au Ferret et d'un Surfboat stationné au Cercle Nautique du Cap Ferret sur la plage du Mimbeau.

Le Surfboat a été personnalisé aux couleurs du Club et une bâche de protection a été réalisée. Un chariot de mise à l'eau avec des roues basse pression est en cours de fabrication.

Les modalités d'organisation de cette Section restent à définir. Les cadres intéressés peuvent faire des propositions.

13)Convention BNSSA Union Saint Bruno :

La convention avec la Section Natation/Water-Polo de l'Union Saint Bruno Bordeaux devrait être reconduite selon des modalités qui restent à définir.

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci-ci sont : APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 9	D3 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

Dossier n°4 : AG Elective 2023 :

[Retour Sommaire](#)

Les Assemblées Générales des Fédérations Sportives Habilitées sont obligatoirement électorales chaque année Olympique soit tous les 4 ans, donc en 2024. Cela implique un renouvellement de toutes les instances dirigeantes de la Fédération concernée et, préalablement, de tous les organes déconcentrés.

Il en résulte, pour la FFSS, que les Comités Régionaux, Départementaux et les Clubs qui dépendent de cette même Fédération doivent également avoir renouvelé leur Comité Directeur avant l'AG de la Fédération au printemps 2024.

En conséquence, notre AG 2023, qui se déroulera courant octobre 2023, sera électorale.

Cela signifie que tous les membres actuels du Comité Directeur seront sortants et devront, s'ils le souhaitent, renouveler leur candidature pour un nouveau mandat de 4 ans. De nouveaux membres pourront faire leur entrée.

Il en est de même des membres du Bureau Exécutif (Président, Secrétaire, Trésorier, ...). Les membres du nouveau Comité Directeur devront désigner, en leur sein, un nouveau Bureau Exécutif avec les candidats qui se manifesteront pour occuper ces différentes fonctions.

Il appartient donc à tous les cadres et adhérents de réfléchir à leur engagement au sein du Club.

Fred COLLEDANI précise que, en l'état actuel des choses et pour ce qui le concerne, il prévoit de renouveler sa candidature au Comité Directeur ainsi qu'au Bureau Exécutif mais préférentiellement dans les fonctions de Trésorier ou Trésorier adjoint s'il n'y a pas d'autres candidats.

En effet, Fred COLLEDANI précise qu'il serait opportun pour le Club, à l'issue de 7 années de présidence (2 mandats) de partir sur une nouvelle dynamique qui ne pourra qu'être profitable au bon développement du Club.

La candidature d'un nouveau Président (et d'un nouveau Bureau Exécutif) pourrait donc être soumise à l'appréciation de l'Assemblée Générale.

Fred COLLEDANI précise que, dans ce cas, il accompagnera ce nouveau Président aussi longtemps qu'il le faudra pour que l'association puisse perdurer tout en continuant à s'impliquer dans de nombreux dossiers administratifs et techniques ainsi que dans ses tâches de Formateur au profit du Club.

Dans la perspective de ce moment crucial de la vie du Club, une réunion du Comité Directeur, préparatoire à l'AG électorale, se tiendra le **vendredi 22 septembre 2023 à 18h00** à Lège Bourg.

L'Assemblée Générale électorale se tiendra le **vendredi 20 octobre 2023 à 18h00**. Une salle sera réservée sur Lège Bourg si possible.

Les membres du Bureau Exécutif s'occupent de préparer les convocations, les procurations, le bilan d'activité (formation) et le bilan financier ainsi que les formulaires de candidature aux élections.

QUESTIONS DIVERSES

[Retour Sommaire](#)

a) Certification Qualiopi :

A l'issue d'une démarche de certification lourde et complexe, le Club a fini par répondre aux exigences requises et a obtenu sa certification qualité Qualiopi depuis le 4 juillet 2023. Cette certification permet d'obtenir des financements d'état au travers du Compte Personnel de Formation (CPF).

Ce certificat sera remis en question dans 18 mois à l'issue d'un audit de surveillance et de renouvellement.

b) MIG SNU École Estivale 2024 :

L'Ecole Estivale de Sauvetage recrute un ou deux Volontaires du SNU (Service National Universel) dans le cadre de sa MIG (Mission d'Intérêt Général) dont les caractéristiques, pour 2024, sont d'ores et déjà définies (voir document joint).

La MIG 2024 est ouverte sur la plateforme du SNU et les candidatures commencent à arriver (4 candidatures féminines à ce jour).

c) Topo Baïnes :

Le nombre de sollicitations pour des prestations de sensibilisation aux risques de noyade en général et aux risques liés aux Baïnes en particulier étant en augmentation constante, il a été jugé utile, afin de faciliter l'action des formateurs, de concevoir un topo spécifique à ce risque en complément du visuel pédagogique déjà réalisé à l'usage du grand-public et des médias. Ce document est joint au présent procès-verbal.

Ce document pédagogique est évolutif et peut être amélioré. Les cadres du Club sont invités à faire part de leurs observations et propositions.

PROCHAINES REUNIONS ET RENCONTRES

[Retour Sommaire](#)

- Forum des Associations de Lège-Cap Ferret le dimanche 3 septembre à Lège Bourg.
- Comité Directeur le vendredi 22 septembre 2023 à 18h00 à Lège bourg.
- Assemblée Générale électorale le vendredi 20 octobre 2023 à 18h00 toujours à Lège Bourg.

Fait à Lège Cap-Ferret le 2 août 2023

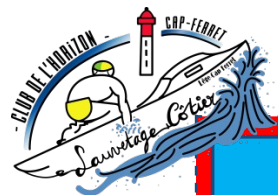
Le Secrétaire Général
Pascal LENCOU

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large, looped 'P' followed by a series of fluid, connected strokes.

Le Président
Fred COLLEDANI

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, bold 'F' with a horizontal line extending to the right, and a curved line above it.

PROJET ASSOCIATIF, ÉDUCATIF ET SPORTIF - CLUB DE SAUVETAGE CÔTIER DE L'HORIZON - LÈGE CAP-FERRET



Prestations

Structures créées

A développer

Organisation Matérielle et Logistique

Sites de pratique



www.ffss.fr

Armement Poste de Secours LCF
Préparation aux épreuves de sélections SIVU

Plage de l'Horizon CF

Dispositifs Prévisionnels de Secours Aquatiques
Prévention Noyades LCF (conventions)

Formations SSA "Littoral"
Perfect. Sauveteurs qualifiés Surv. Baignades

Plage de l'Horizon CF

Sauvetage Opérationnel

Armement Moyens SNSM LCF
Nageurs-Sauveteurs et Secouristes

Formations Aquatiques
BNSSA

Pisc.
Andernos

Formations Secourisme
PSE1 - PSE2

Salles Mairie

Compétitions Sauvetage sportif (FFSS et UNSS)
Représentation extérieure Commune de Lège Cap Ferret

Section Surfboat et Surfski

École Océan et Sauvetage
WE de septembre à juin

Grand Crohot

Sport Scolaire Lège Andernos
Collèges et Lycée 11 à 17 ans

Mercredi après-midi

Organisation de Compétitions Locales
Animation de la Presqu'île

Sauvetage Sportif

Section « Jeunes Sauveteurs »
10 à 15 ans

Pisc. et Mil. Nat. Dimanche matin

Population Locale Lège-Cap Ferret et Nord-Bassin
d'octobre à juin

Enfants/Ados Commune - Résidents Nord-Bassin - Conventions ébtbs scolaires Lège et Andernos
Cotisation annuelle et licence FFSS



Agrément ENS FFSS

Population Résidente
de mi-juin à mi-septembre

Club de Sauvetage Côtier de L'Horizon - Lège Cap-Ferret

- Club Associatif partenaire de la municipalité
- Association déclarée, affiliée et agréée **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme**
- **Association** type Loi 1901 : Formateurs bénévoles, Bureau Exécutif et Comité Directeur



www.ffss.fr

École de Sauvetage Côtier de L'Horizon

Stages semaine - Découverte Sauvetage
2 Formateurs permanents bénévoles

Container Horizon CF

ORGANISATION MATERIELLE ET LOGISTIQUE

BASE D'ENTRAINEMENT OCEAN

Container Mairie
Barnum personnalisé
+
Poste de secours Horizon Cap-Ferret
avant et après saison, hors dispositif
plages (mai/juin - sept/oct)

SITE D'ENTRAINEMENT BASSIN

Site du Mimbeau
de sept à juin, hors saison
estivale

MOYENS DU CLUB

- Container Mairie
- Rescue-boards
- Paddle-boards
- Bouées Tubes
- Filins
- Quad +
remorque
- Mat. prompt-
sec.

PISCINE ANDERNOS

- Entraînements natation/sauvetage
- Formations BNSSA – BSB
- Section « Jeunes Sauveteurs »

SALLES MUNICIPALES

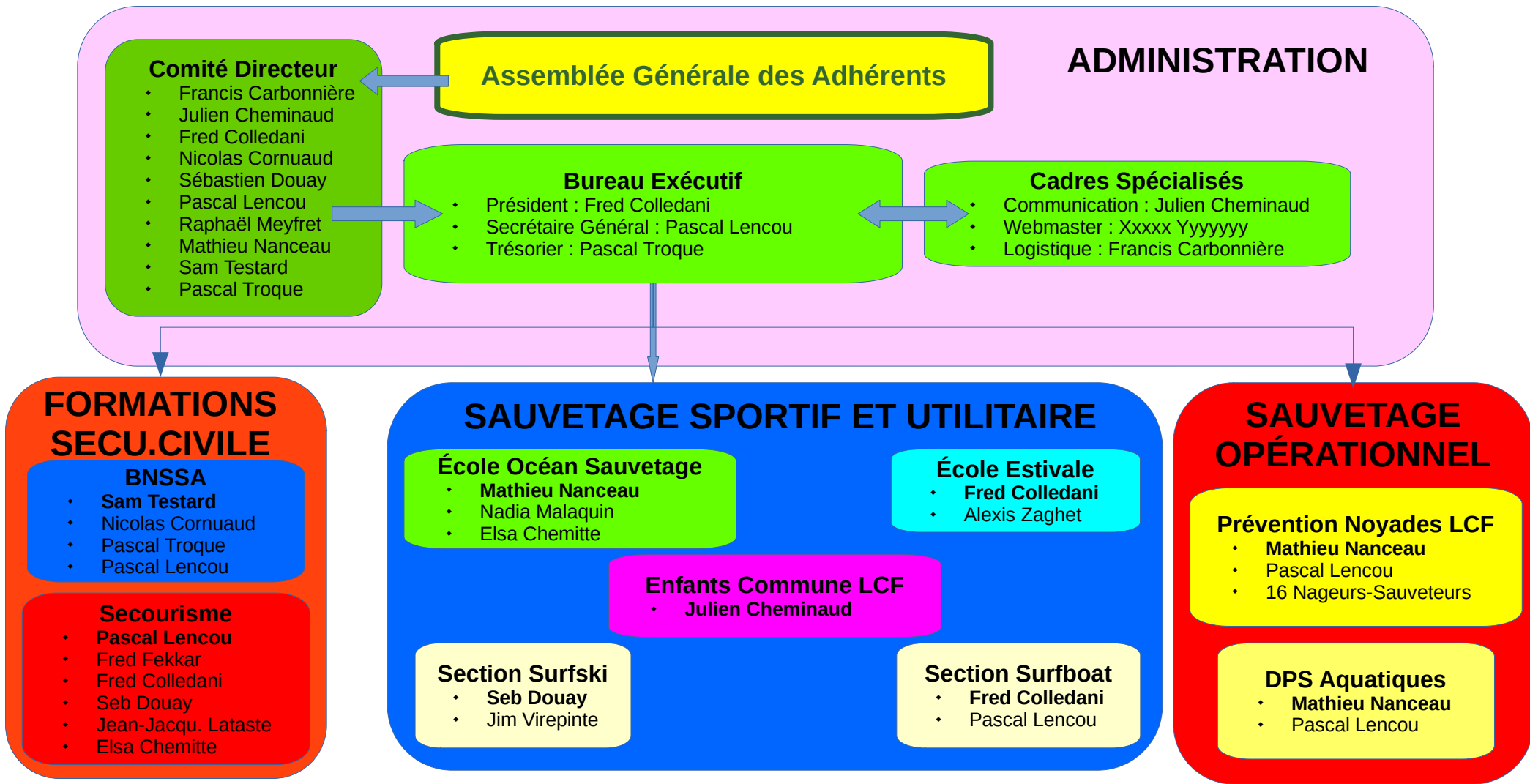
Formations Initiales et Continues
Premiers-Secours

"ECOLE ESTIVALE"

Container Mairie +
Barnum personnalisé
Plage de l'Horizon

Stages à la semaine au
profit de la population
résidente locale

CLUB DE SAUVETAGE CÔTIER DE L'HORIZON – LÈGE-CAP FERRET



QUALIANOR certifie que l'Organisme :

CLUB DE SAUVETAGE COTIER DE L'HORIZON - LEGE CAP- FERRET

64 BIS AVENUE ATLANTIQUE
33970 LEGE-CAP-FERRET
SIRET : 828 158 428 00023
N° déclaration d'activité : 75 33 14915 33

A été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :



Programme de certification QUALIOPI PRO PPS 141 dans sa version en vigueur

Arrêté du 06/06/19 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du Code du Travail.

Pour la réalisation des activités suivantes:

Actions de formation

L'étendue du présent certificat est définie en ANNEXE (1 page)

Certificat valable à compter du : **04/07/23**

Date de fin de validité : **03/07/26**

Organisme certifié depuis le : 04/07/23



Alexandre FILALI
Direction QUALIANOR

Le présent certificat concerne uniquement les sites référencés ci-dessous :

CLUB DE SAUVETAGE COTIER DE L'HORIZON - LEGE CAP-FERRET 64 BIS AVENUE ATLANTIQUE 33970 LEGE-CAP-FERRET

Certificat valable à compter du : **04/07/23**

Date de fin de validité : **03/07/26**

Organisme certifié depuis le : 04/07/23



Alexandre FILALI
Direction QUALIANOR



Caractéristiques MIG SNU

Intitulé de la MIG :

Sensibilisation du public aux risques de noyade, aux dangers de l'océan, aux techniques de Sauvetage Aquatique et aux gestes de Premiers-Secours.

Objectifs de la mission :

La mission a pour objet d'assister le personnel d'encadrement bénévole de l'École de Sauvetage Côtier du Cap Ferret sur le plan logistique (installation/désinstallation de l'École, préparation/reconditionnement des matériels, ...) et sur le plan pédagogique (participation aux cours, assistance pédagogique, aide à la sécurité, ...).

Actions concrètes confiées au Volontaire :

Le volontaire assiste bénévolement l'encadrement de l'École de Sauvetage Côtier du Cap Ferret du 8 juillet au 23 août 2024 du lundi au vendredi de 9h45 à 14h00 selon les dispositions suivantes :

- de 9h45 à 10h45 : Installation de l'École plage de l'Horizon au Cap Ferret et préparation des matériels pédagogiques,
- de 10h45 à 11h00 : Accueil et équipement des stagiaires,
- de 13h00 à 13h45 : Reconditionnement, nettoyage et rangement des matériels, locaux et abords de l'École.

Pendant le créneau pédagogique de 11h00 à 13h00, le Volontaire est invité, hors heures MIG, à suivre, en tant que stagiaire et à son profit, les enseignements de Sauvetage Côtier et de Secourisme dispensés par les formateurs de l'École.

A l'issue de la première semaine de stage, en fonction de ses aptitudes individuelles et s'il le souhaite, le Volontaire pourra participer à l'encadrement des séances sous le contrôle des formateurs qualifiés.

Les stages de Sauvetage et de Secourisme dispensés par l'École de Sauvetage Côtier du Cap Ferret sont organisés au profit des populations civiles locales, jeunes, adultes et familles. Les activités sont encadrées, bénévolement, par des professionnels du Sauvetage et du Secourisme diplômés et expérimentés.

Le contenu pédagogique de nos stages peut être consulté sur notre Site Web : www.sauvetagecapferret.com ou en suivant le lien ci-après : <https://www.sauvetagecapferret.com/page/642219-presentation-ecole>

Le Volontaire du SNU est libre les après-midi, soirées et week-end ce qui lui permet de postuler sur l'un des nombreux emplois saisonniers au Cap Ferret compatibles avec les horaires de l'École de Sauvetage et de percevoir une rémunération associée.

Contraintes spécifiques pour cette mission :

Merci de fournir un Curriculum Vitae détaillant les qualifications, expériences et aptitudes en rapport avec la MIG. Envoyer à sauvetagecapferret@gmail.com

Age et Disponibilité :

Age minimum : 17 ans révolus avant l'été ;

Disponibilité continue du 8 juillet au 23 août de 9h45 à 13h45 hors week-ends ;

Aptitudes physiques, intellectuelles et morales :

Maturité physique, intellectuelle et autonomie.

Sens de l'initiative, du discernement et aptitude à rendre compte.

Très bon niveau sportif général et en natation en particulier.

Avoir des aptitudes à l'effort, être concerné par l'assistance aux personnes en milieu aquatique et avoir le goût de l'enseignement et du partage. Avoir le sens du travail en équipe, être respectueux des consignes. Avoir le goût du contact humain, être tourné vers les autres.

Profils recherchés et appréciés : Nageurs de Club et de compétition, pratiquants des activités aquatiques en milieu océanique, adhérents d'un Club de Sauvetage Côtier, titulaires des diplômes du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), de Secourisme (PSC 1, PSE, ...), de Brevet de Cadet des Jeunes Sapeurs-Pompiers, ou candidats en formation.

Hébergement :

Un emplacement pour tente sur un terrain de camping aménagé, clôturé et gardienné situé à 300 m de la plage de l'Horizon au Cap Ferret peut être proposé à raison de 10€/nuit (300€/mois). 50% de la somme est remboursée en fin de saison si la Mission a été accomplie dans sa totalité.

Le volontaire doit pouvoir disposer d'une tente (1 ou 2 places) et du nécessaire de camping et être autonome pour sa restauration ;

Certains employeurs saisonniers proposent également des solutions d'hébergement et de restauration compatibles avec la MIG.

Équipements individuels :

Le Volontaire doit être doté :

- d'un moyen de déplacement autonome (vélo),
- d'un smartphone avec l'application WhatsApp (groupe de communication interne),
- d'une combinaison néoprène (shorty ou intégrale 40 à 60€) ;
- d'une paire de palmes adaptées au Sauvetage (20 à 35€).

Le Volontaire doit être titulaire d'une licence, en cours de validité, de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS). Prise en charge par le Club de Lège-Cap Ferret si nécessaire.

Fréquence estimée de la mission :

La mission se déroule sur 7 semaines consécutives du lundi 8 juillet au vendredi 23 août. Les bénévoles sont en activité du lundi au vendredi de 9h45 à 13h45 en appui de l'encadrement bénévole permanent de l'École de Sauvetage (1 Directeur/Responsable pédagogique et 1 Formateur qualifié). La durée consacrée à la MIG (hors créneaux pédagogiques) est de 84h réparties sur les 7 semaines.



LES BAÏNES



Le terme de « Baïne » serait issu du Patois Aquitain et signifierait « Bassine ».

C'est quoi les « Baïnes » ?

Les Baïnes sont des cuvettes creusées dans le sable et qui présentent la particularité d'être partiellement fermées, du côté « Large », par un banc de sable interrompu à son extrémité Sud (Cf. Photo).

Par ce simple fait, les Baïnes présentent donc un chenal de sortie plus ou moins étroit et profond, plus ou moins oblique vers l'ouest et le Sud, dans lequel des courants, parfois très forts, peuvent se former et entraîner les baigneurs vers le large.

Comment se forment les Baïnes ?

La formation des Baïnes est un phénomène naturel cyclique qui survient sur les côtes à la fois :

- sableuses,
- soumises aux vagues déferlantes,
- soumises aux marées.

La côte Aquitaine (Gironde et Landes), du fait de son orientation Nord/Sud et de son exposition, est particulièrement propice à la formation de ces Baïnes.

Les Baïnes se forment à la faveur des petites houles régulières de printemps qui accumulent le sable sur le rivage et forment ainsi des bancs de sable et des cuvettes parallèles au rivage.

Ces Baïnes, ainsi formées, perdurent pendant toute la saison estivale et tendent à disparaître en hiver sous l'action des fortes houles qui emportent le sable et érodent le rivage.

Comment se forment les courants de Baïnes ?

La houle propage vers le rivage des masses d'eau importantes (plusieurs centaines voire milliers de m³ d'eau selon la taille de la houle) qui passent par-dessus le banc de sable, fermant la Baïne, et qui la remplissent.

Ces masses d'eau cherchent à s'évacuer et empruntent le cheminement le plus aisé soit le chenal de sortie de la Baïne orienté vers le large.

Ce phénomène, répété à chaque ligne de houle, soit toutes les 10 à 15 secondes, fini par générer un courant permanent qui peut devenir violent (plusieurs m/s) et qui entraîne inexorablement les baigneurs (y compris les bons nageurs) vers le large.

Les nageurs-sauveteurs-aquatiques professionnels de la côte Aquitaine ont observé la formation de ces courants de Baïne plus particulièrement aux premières heures de la marée montante (2ème et 3ème heure sur 6 heures que dure la marée) et aux dernières heures de la marée descendante (4ème et 5ème heure).

Toutefois 2 phénomènes pondèrent ces observations et doivent être considérés :

1. Lors de fortes houles, supérieures à 1,50 m, des courants peuvent se former à tous moments de la marée ;
2. Des courants peuvent se former même en l'absence de Baïne proprement dite. En effet, il suffit que le rivage exposé présente un léger relief, des creux, des bosses et des pentes pour que des courants se forment par transfert de masses d'eau.

***Nota :** Plusieurs paramètres liés à la météo et à la marée peuvent influencer l'apparition des courants et autres risques (vague de bord, brume, vents, ...) et déterminer le dimensionnement et le positionnement de la baignade. Les nageurs-sauveteurs-aquatiques analysent en permanence ces paramètres (coefficient de marée, marnage, règle des 12èmes, pression atmosphérique, heure de renverse, direction et force du vent,) afin d'anticiper ces risques, d'adapter leur dispositif de surveillance et de prodiguer des conseils de prévention aux baigneurs.*

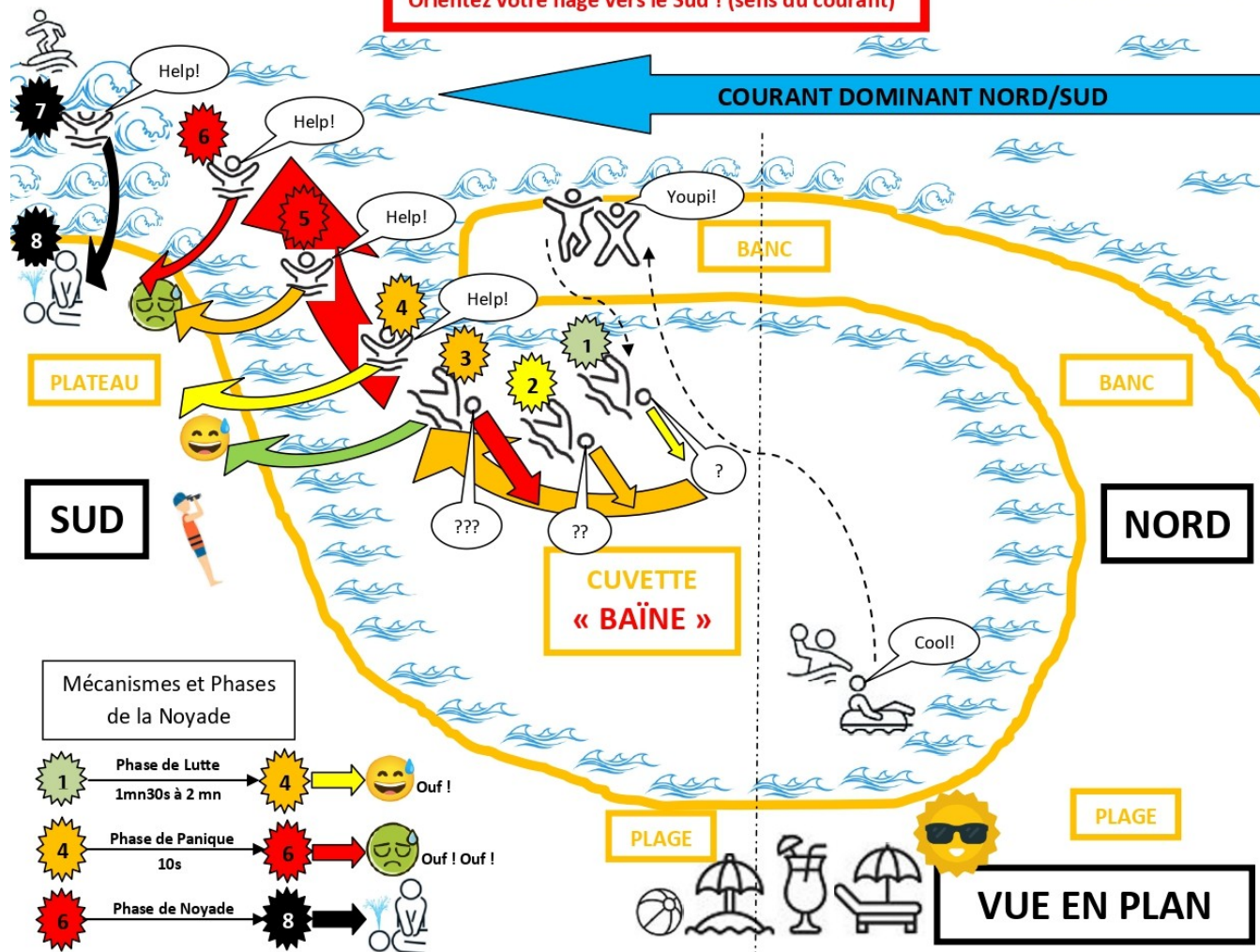
Comment se sortir d'un courant de Baïne ?

1. Ne pas lutter contre le courant au risque de s'épuiser, de perdre sa lucidité et de favoriser l'apparition de la panique synonyme de noyade ;
2. Appeler à l'aide :
 - 1.2. A la voix : Un pratiquant aguerri peut-être situé à proximité, hors de vue du baigneur, et se porter à son secours ;
 - 1.3. Par le geste : L'alerte précoce, par un témoin, peut permettre la mise en œuvre de la chaîne des secours au plus tôt.
3. Orienter sa nage perpendiculairement au courant, dans le sens de la dérive (généralement vers le Sud pour la côte Aquitaine) afin de se dégager du chenal de sortie de la Baïne : Cette action simple mais qui réclame une certaine lucidité, permet de se rapprocher progressivement du rivage et de reprendre pied sur un banc de sable puis de sortir de l'eau sans trop de dommages.

Voir notre illustration explicative des **mécanismes de la noyade et de prévention des risques** ci-après :

DANGERS DE L'OCÉAN PRÉVENTION DES RISQUES DE NOYADE

Pour vous sauver :
Appelez à l'aide – Calmez-vous ;
Orientez votre nage vers le Sud ! (sens du courant)

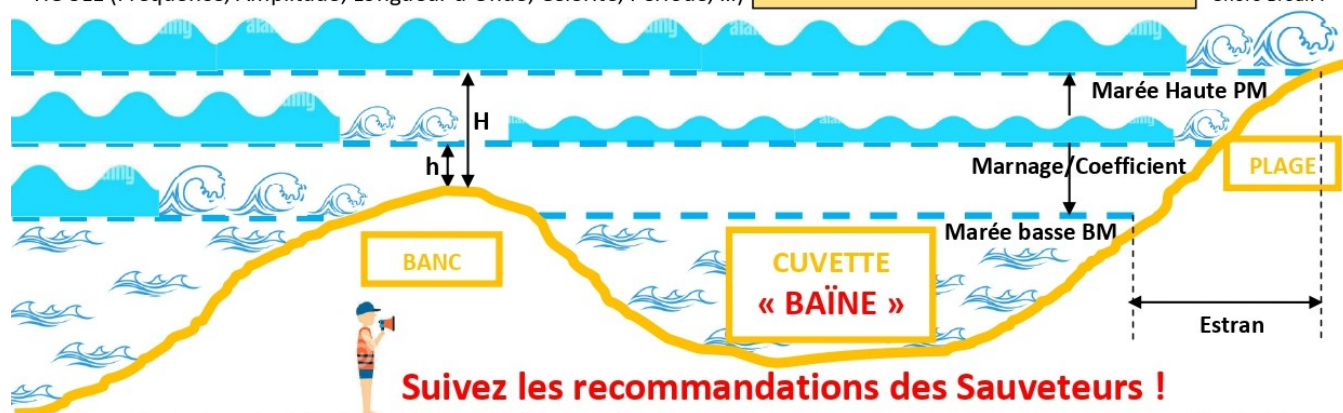


VUE EN COUPE

HOULE (Fréquence, Amplitude, Longueur d'Onde, Célérité, Période, ...)

Intensité du courant liée à la hauteur d'eau « h »
et aux caractéristiques de la houle

Vague de bord
Shore Break !



Conception et réalisation : Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon – Lège Cap Ferret

25 août 2022

Comment prévenir les risques de noyade ?

Le littoral Aquitain a été aménagé avec des cheminements (traversée du cordon dunaire) qui permettent l'accès au rivage. Ces accès sont systématiquement l'objet d'une **signalisation qu'il convient de respecter**.

En l'absence de dispositif de surveillance des baignades réglementé par arrêtés municipaux, la baignade se fait **aux risques et périls des usagers**. Il convient donc d'**éviter la baignade** dans ces zones lorsque les phénomènes décrits ci-avant ne sont pas maîtrisés et de privilégier les zones réglementées et aménagées pour la baignade.

Un dispositif de surveillance des baignades réglementé est composé :

- D'un poste de secours au sein duquel œuvre une équipe constituée de nageurs-sauveteurs-aquatiques professionnels ;
- De panneaux d'information indiquant les horaires de surveillance, les conditions météo et de marées du jour, le positionnement de la baignade, les dangers particuliers, ...etc ;
- D'un mât de signalisation surmonté, pendant les heures de surveillance, d'une flamme rectangulaire :
 - Verte : absence de danger particulier ;
 - Jaune : baignade autorisée mais dangereuse ;
 - Rouge : baignade interdite.
- D'une zone de baignade matérialisée, au Nord et au Sud, par des piquets surmontés d'un drapeau jaune et rouge ;
- De panneaux de balisage au droit des dangers particuliers interdisant la baignade surmontés d'un drapeau rouge ;
- Les nageurs-sauveteurs disposent, pour leur action, d'un ensemble de matériels de sauvetage et de prompt-secours adaptés à la situation.

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) agréée pour les formations et missions de Sécurité Civile :

Afin de s'initier aux dangers de l'océan, de prévenir au mieux les risques de noyade et de se perfectionner aux techniques de Sauvetage et de Premiers-Secours, des stages d'initiation et de perfectionnement au Sauvetage Côtier, proposés par les Écoles Nationales de Sauvetage agréées au sein des Clubs de la FFSS sont conçus et organisés pour répondre à vos attentes.

Les plus passionnés peuvent enchaîner sur les formations de nageur-sauveteur-aquatique proposées par ces mêmes Clubs de la FFSS ou s'initier et se perfectionner au Sauvetage Côtier Sportif de compétition en piscine et en milieu naturel.



www.ffss.fr

Bonne baignade, restez prudents!